

## LES PRESTATIONS PRISES EN CHARGE PAR L'HAD

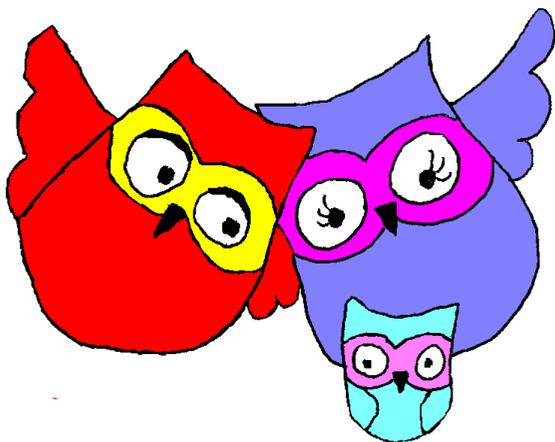
L'HAD est une structure d'hospitalisation  
du CHU de Montpellier.

A ce titre, la Sécurité Sociale et la Mutuelle  
Complémentaire Santé remboursent la totalité  
des frais ci-dessous :

- L'ensemble des soins assurés  
par le secteur libéral (honoraires du médecin,  
des infirmiers, des kinésithérapeutes, etc).
- Les examens biologiques.
- Les médicaments nécessaires aux enfants  
sont fournis par la pharmacie du CHU.
- Le matériel médical est fourni par l'HAD.

La famille ne fait pas l'avance de ces prestations.

**Toute autre prestation  
est à la charge de la famille.**



## L'équipe

**La continuité des soins  
est garantie pendant la nuit,  
le week-end et les jours fériés,  
24h/24, 7j/7, par une puéricultrice  
de l'HAD.**

**N° d'appel direct de l'HAD**

**04 67 33 61 01**

## Contact

**Responsable de département**  
Pr. Gilles **CAMBONIE**

**Médecin coordonnateur**  
Dr Odile **PLAN**  
o-plan@chu-montpellier.fr

**Cadre Supérieure de Santé**  
Mme **GUIRAUD**

**Cadre de Santé**  
Mme Anne **GIMENEZ**  
04 67 33 07 69

**Bureau HAD**  
Tél. : 04 67 33 61 01  
hadneo-ped@chu-montpellier.fr

**Adresse**  
Hôpital **ARNAUD DE VILLENEUVE**  
371, av. du Doyen Gaston Giraud  
34295 **MONTPELLIER** Cedex 5



Livret d'accueil

# HAD

## Hospitalisation A Domicile

## Néonatale et Pédiatrique



**Hospitalisation à Domicile**  
**CHU de Montpellier**



**CHU de Montpellier**  
371, av. du Doyen Gaston Giraud  
34 295 Montpellier cedex 5

[www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)

## L'HOSPITALISATION A DOMICILE ?

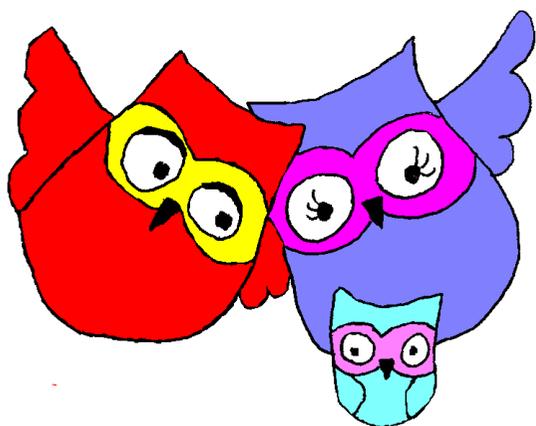
*Selon le code de la Santé Publique (art. R712-21) :  
les structures d'HAD permettent d'assurer  
au domicile du malade, pour une période limitée mais révi-  
sable en fonction de l'évolution de son état de santé,  
des soins médicaux et paramédicaux continus  
et nécessairement coordonnés.*

*Ces soins se différencient de ceux  
habituellement dispensés à domicile  
par la complexité et la fréquence des actes.*

Elle organise et coordonne une **prise en charge globale**, évolutive, qualitative des enfants.

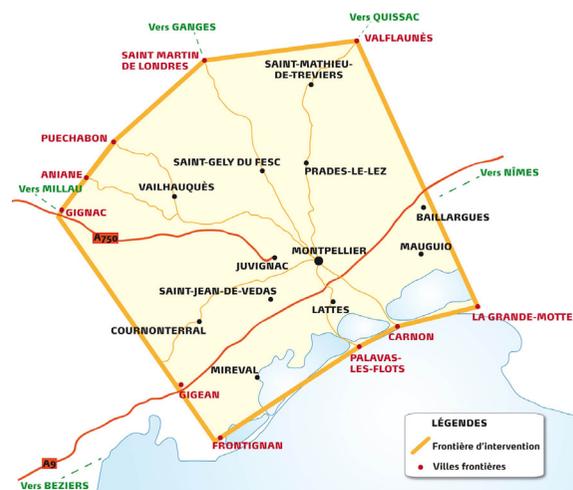
L'HAD repose sur une prise en charge globale des nouveau-nés et des enfants par les puéricultrices de l'HAD qui assurent une continuité des soins et coordonnent les liens avec les différents partenaires de santé.

La prise en charge de l'HAD est **pluridisciplinaire** et s'étend en intra et extra hospitalier : médecin coordonnateur, pédiatre néonatalogue, spécialiste ou chirurgien pédiatre référents de l'enfant, puéricultrices, cadre de santé, psychologues, kinés, psychomotricienne, orthophoniste, diététicienne, assistante sociale, secrétaire, médecin traitant ou pédiatre, infirmiers libéraux, pharmacien, PMI.



## Le secteur d'intervention

L'HAD du CHU de Montpellier s'adresse à tous les patients domiciliés dans les communes situées dans un rayon de 30 km autour de Montpellier.



## POUR QUI ?

Sont admis en HAD les enfants de **7 jours à 18 ans**.

- Prématurité,
- Nouveau-nés vulnérables, petit poids de naissance,
- Aide à l'autonomisation alimentaire,
- Soutien à la parentalité,
- Syndrome de sevrage,
- Soins spécifiques (stomie, photothérapie, gastrostomie, pansements, injections,...),
- Prise en charge de la douleur,
- Les enfants relevant de plusieurs types de pathologies (infections complexes, suites de post-opératoires complexes, autres pathologies nécessitant une prise en charge lourde),
- Soins palliatifs.

## COMMENT FAIRE ?

### L'admission en HAD

Elle n'est réalisable qu'avec le **consentement** de l'enfant et de sa famille.

Elle se fait sur demande du médecin du service où l'enfant est hospitalisé, ou de son médecin traitant en accord avec le médecin coordonnateur de l'HAD.

**L'évaluation de l'admission** est faite sur le plan médical, infirmier, logistique et social par l'équipe HAD, ainsi qu'avec la famille.

## LES SOINS

**Un projet de soins** est établi en équipe pluridisciplinaire : médicale, paramédicale, sociale, administrative et logistique ainsi qu'avec la famille.

L'HAD prend contact avec l'ensemble des intervenants afin d'en assurer la coordination.

**Un dossier de soins personnalisé** est mis en place **au domicile** de l'enfant. Il regroupe toutes les informations : soins, traitements, prescriptions.

Ce dossier permet le suivi de la prise en charge de l'enfant.

**Pendant le séjour à domicile**, la puéricultrice de l'HAD se rend quotidiennement au domicile de l'enfant. Elle coordonne la mise en place du projet de soins avec les différents professionnels de santé libéraux.